



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 22 juin 2023
Convocation du : 16 juin 2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le vingt-deux à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Valérie PRINGUEZ, Philippe CATTOIRE, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Sylvie GUSTIN, Catherine DE PARIS, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Carole CASIER, Philémon BRUNET, Caroline BAURANCE, Désiré BAILLON, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Céline LEROUX, Martine DUBREU, Arnaud MARIÉ, Hugues QUESTE, Laurent DERONNE, Pierre VANNESTE, Jean-Jacques DERUYTER, Michel PLOUY conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre VANNESTE

DE23.082

FINANCES**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS****SUBVENTIONS INFÉRIEURES A 23 000 EUROS - EXERCICE 2023***Autorisation - Approbation*

☪

Diverses demandes de subvention de fonctionnement ont été présentées par les associations ou autres organismes pour l'année 2023.

Dans le cadre du vote du budget primitif, la dotation globale dédiée au tissu associatif a été adoptée.

Il s'agit maintenant d'individualiser les subventions allouées aux associations.

A ce stade de la procédure, il est prévu de plafonner les montants à 90 % du montant perçu en 2022. En fonction des situations et des besoins des associations, ces montants pourront être ajustés lors d'un prochain Conseil Municipal.

C'est pourquoi il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les versements suivants :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Nature Fonction	Nom de l'association	Montant perçu 2022	Montant proposé 2023 90 % de 2022	Déjà perçu 2023	Solde 2023
6574/40	Foyer de jeunes « Le Zodiaque » - subvention de fonctionnement	3 107 €	2 796 €	1 296 €	1 500 €
	Hand Ball Club - subvention de fonctionnement	3 934 €	5 499 €	2 184 €	3 315 €
	- chèques emploi associatif	2 176 €	0 €	0 €	0 €
	Boxing Club Armentières - subvention de fonctionnement	5 657 €	5 091 €	2 356 €	2 735 €
	Cyclo Club - subvention de fonctionnement	7 672 €	6 905 €	3 196 €	3 709 €
	Société Municipale de Gymnastique - subvention de fonctionnement	1 882 €	1 694 €	786 €	908 €
	- chèques emploi associatif	27 900 €	9 720 €	4 500 €	5 220 €
	Société Municipale de Lutte - subvention de fonctionnement	371 €	720 €	261 €	459 €
	- chèques emploi associatif	2 302 €	1 686 €	852 €	834 €

Sports Ouvriers Armentierois Natation				
- subvention de fonctionnement	3 097 €	2 787 €	1 290 €	1 497 €
- chèques emploi associatif	1 890 €	1 701 €	788 €	913 €
Club Escrime				
- subvention de fonctionnement	1 650 €	1 485 €	414 €	1 071 €

Ces subventions seront versées en six mensualités, de Juillet à Décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les versements ci-dessus.

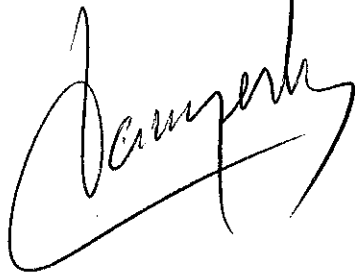
ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- 27 voix pour : groupe « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain »
- 06 abstentions : groupe « Armentières avec Fidélité et Bon Sens »
- 02 voix pour : groupe « Armentières en Tête ! »

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Pierre VANNESTE
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille

